

Contrat d'autorisation de diffusion Vidéo

ENTRE LES SOUSSIGNES :

7 rue de Castellane, 75008 Paris

Représentée par la société Infinitylive, en sa qualité de gérant Ci-après dénommée « **jazzpower.tv** »,
d'une part

ET

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualité du signataire :

Producteur du Vidéogramme

Ci-dessous dénommé (Nom et Prénom)

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article.1 Le Contractant en sa qualité de Producteur exclusif des droits d'exploitation de la Vidéo, telle que définie ci-dessous (ci-après nommée Vidéo), cède à titre gracieux à Infinitylive le droit de diffuser, tout ou partie de la dite Vidéo sur toute les chaînes éditées par Infinitylive son site Web (**jazzpower.tv**).

—NOM :

—CATEGORIE (clip, documentaire, ...) :

—MINUTAGE :

—PRODUCTEUR :

—AUTEURS :

JAZZPOWER.TV

—REALISATEURS :

—DISTRIBUTEUR :

—PAYS D'ORIGINE :

—ANNEE DE PUBLICATION DE LA VIDEO :

7 rue de Castellane,75008 Paris

Mr Infinitylive Tél : 06 51 58 89 46 - <https://jazzpower.tv> - E-mail : jazzppower@gmail.com

Art.2 Le Contractant autorise **Jazzpower.tv** à procéder à la multi diffusion de la Vidéo désignée à l'Article 1 du présent contrat dans les conditions suivantes :

—Diffusion intégrale : OUI

—Diffusion d'extraits : OUI

- i. Inférieurs à 20 secondes
- ii. Entre 20 et 45 secondes
- iii. Supérieurs à 45 secondes

— Exclusivité : NON

— Nombre de diffusion garanties : 30 minimum

Le Contractant accepte expressément que la Vidéo soit diffusée avec le logo de la chaîne ou des sites Internet et garantit **Jazzpower.tv** contre tout recours à ce titre.

Art.3 La présente cession des droits telle que définie prend plein effet à compter de sa signature par le contractant pour une période de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction et cesse de prendre effet par dénonciation écrite du contractant.

Art.4 Les droits sont cédés pour la diffusion sur les sites Internet de **Jazzpower.tv**, ainsi que la zone de couverture satellite, hertzien, numérique terrestre et réseau télécommunication (internet / 3G /4G).

Art.5 Le Contractant s'engage à mettre à la disposition de **Jazzpower.tv** un support DVD, CD Rom au format informatique (.wmv .avi .mpg .mov .mp4) ou transfert de fichier web, reproduisant la vidéo en très bon état de vision à la date de la signature des présentes. Adresse de livraison de la Vidéo : **Jazzpower.tv, 7 rue de Castellane,75008 Paris** ou par transfert de fichier (jazzppower@gmail.com)

Art.6 À chaque diffusion intégrale de la Vidéo, **Jazzpower.tv**, s'engage à faire apparaître la mention du titre, de l'auteur et du producteur de la Vidéo.

Art.7 La présente cession de droits par le Contractant à **Jazzpower.tv**, exclut les droits d'exploitation commerciale de la Vidéo par **Jazzpower.tv**.

JAZZPOWER.TV

Art.8 **Jazzpower.tv**, aura le droit de rétrocéder tout ou partie du bénéfice des présentes à toute association ou société filiales qu'elle contrôle directement ou indirectement et ce pour toutes les chaînes exploitées par elle. **Jazzpower.tv, - 7 rue de Castellane,75008 Paris- Infinitylive**

Tél : 06 51 58 89 46- <https://jazzpower.tv/>- E-mail : jazzppower@gmail.com

Art.9 Le Contractant garantit **Jazzpower.tv**, contre tout recours ou action que pourraient former à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice ses droits par **Jazzpower.tv**, les auteurs ou leurs ayants droits, les éditeurs, producteurs, réalisateurs, les artistes interprètes, musiciens ou exécutants et d'une manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de la Vidéo.

Le Contractant garantit également **Jazzpower.tv**, contre tout recours ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales ayant pas participé à la réalisation de la Vidéo qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie de la Vidéo ou sur son utilisation par **Jazzpower.tv**, et qui notamment seraient susceptibles de s'opposer à sa multi-diffusion. Le Contractant assumera la charge de tout paiement intéressant notamment les personnes mentionnées aux paragraphes ci-dessus, quelle qu'en soit la cause et la nature, qui pourraient être dus, réclamés ou qui deviendraient exigibles du fait de l'exercice des droits cédés par le contractant à **Jazzpower.tv**.

Art.10 Toute contestation portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat faute d'accord amiable, sera soumise à la loi française et aux Tribunaux compétentes.

Fait à : le :

En deux exemplaires dont chacune des Parties reconnaît avoir reçu le sien.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé ».

Pour **Jazzpower.tv**. Signature, nom, prénom et fonction

Pour le Cédant :

Signature

nom, prénom

fonction